

Procès-verbal ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 05 avril 2024

Les membres du club « Les Archers d'Ozoir » étaient convoqués le vendredi 5 avril 2024 à 21h30 dans la petite salle « BEAUDELET », pour une Assemblée Générale Extraordinaire.

A l'heure de la convocation, 35 membres ou représentés ont émargés la liste de présence, le quorum étant atteint (selon l'article 9 des statuts), le Président déclare la séance ouverte.

Modification des statuts

Le Président, Jacques FAUGERON propose des modifications au Titre III, article 6 des statuts du 28 mars 2013 :

1/

« Le Président élu peut être résident d'une autre commune que celle à laquelle appartient l'association » en remplacement de « Le Président élu doit être résident de la commune à laquelle appartient l'association ».

2/

Ajout de la mention « Le nouveau Comité Directeur et son bureau Exécutif prendra ses fonctions le lendemain de l'Assemblée Générale à laquelle il a été élu ».

Vote sur les modifications des statuts :

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des présents.

Le Président, Jacques FAUGERON Le secrétaire général Serge CHARLEC-MIRGUET